

## Informations concernant le salarié désigné ci-dessous :

Nom Prénom

Les informations demandées sont relatives à l'exercice social 2018, sauf indication contraire.

Si le salarié a quitté l'établissement avant le 1er janvier 2018, cochez cette case  et retournez le questionnaire sans le remplir.

Convention collective de branche appliquée au salarié (à défaut, convention d'entreprise ou statut)

Code IDCC

corrigez si nécessaire

## A - Quelles sont les rémunérations et les charges en 2018 ?

Ne pas porter les centimes, indiquer 0 en cas de non-versement

1	Rémunération brute annuelle totale (avantages en nature inclus).....	€
dont	1.1 Rémunération des heures supplémentaires et/ou complémentaires.....	€
	1.2 Total des primes et compléments de salaire (y compris 13 <sup>e</sup> mois).....	€
dont	1.2.1 Primes d'ancienneté.....	€
	1.2.2 Primes liées à des contraintes du poste de travail (travail posté, en équipes alternantes, de nuit, astreintes, pénibilité, risque,...).....	€
	1.2.3 Primes liées aux performances individuelles.....	€
	1.2.4 Primes liées aux performances collectives, d'équipe, d'atelier.....	€
	1.2.5 Indemnités de fin de CDD (prime de précarité).....	€
	<b>Autres éléments non inclus dans la rémunération brute</b>	
2	Indemnités de chômage partiel.....	€
3	Indemnités de licenciement.....	€
4	Indemnités de mise à la retraite.....	€
5	Autres éléments de rémunération (intempéries, hors IJSS et IJC).....	€
6	Intéressement : sommes versées en 2019 au titre de l'exercice 2018.....	€
7	Participation : répartition de la réserve spéciale versée en 2019 au titre de 2018.....	€
8	Abondement de l'employeur aux Perco, PEE, PEI, PEG, versé en 2018.....	€
9	Cotisations patronales totales (après exonérations).....	€
dont	9.1 Cotisations patronales pour la retraite supplémentaire et/ou la prévoyance complémentaire, hors versements obligatoires de retraite complémentaire.....	€

10 A conditions d'emploi inchangées, le salarié a-t-il eu une **modification** de salaire en 2018 (hors primes et hors heures supplémentaires) ? hausse  baisse  non concerné

En cas de hausse, a-t-il bénéficié (plusieurs réponses possibles) :

10.1 - de l'effet direct de la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (il était payé sur une base inférieure à 9,88 € de l'heure avant le 1er janvier 2018) ?

oui  non

10.2 - d'augmentation(s) générale(s) ou catégorielle(s) de salaire ?

oui  non

10.3 - d'augmentation(s) individualisée(s) de salaire ?

oui  non

## B - Quel est le temps travaillé par le salarié en 2018 ?

11 Si le salarié N'EST PAS soumis au régime du forfait en jours, quel est son total d'heures rémunérées ? (rubriques des DADS ou DSN)..... heures

dont 11.1 Heures supplémentaires et/ou complémentaires rémunérées (cf. 1.1 ci-dessus).... heures

12 Si le salarié EST au forfait jour, quelle est la durée du forfait indiquée dans le contrat de travail pour l'année ? ..... jours / an

suite au dos

**13** Si le salarié n'a pas été employé dans l'établissement toute l'année, indiquer sa plus longue période d'emploi..... / / 2018

→ Sur sa plus longue période d'emploi sans changement et que le salarié soit au forfait ou non :

**14** Exerce-t-il son activité ? ..... à temps complet  à temps partiel

**14.1** S'il est à « temps partiel », indiquez le taux..... %

**15** Quelle est la durée hebdomadaire qu'il pratique habituellement (en cas de cycle ou de modulation, renseignez la durée moyenne) ?..... heures / semaine

**16** Quel est le nombre de jours travaillés habituellement par semaine ?..... jours travaillés / semaine

**17** S'il n'est pas au forfait jour, quelle est la durée annuelle du travail prévue dans son contrat de travail, l'accord collectif ou les statuts (durée hors congés payés jours de RTT, jours fériés, ponts et repos hebdomadaires) ?..... heures / an

Sur l'ensemble de l'année 2018, quels ont été :

Indiquer 0 si le salarié n'est pas concerné	
* unité: JE: jours ouvrés, JC: jours calendaires, HH: heures	
Jours de congés et de RTT pris effectivement par le salarié (yc CET)	Autres absences (ex: grèves, débrayage, raisons familiales / personnelles...)
J E *	J E *

**18** Les congés et absences du salarié ?

Jours de congés et de RTT pris effectivement par le salarié (yc CET) : J E \*

Jours fériés chômés, ponts accordés et repos compensateur : J E \*

Arrêts maladie : \*

Congés maternité / paternité : \*

Accident Travail / Maladie Professionnelle (AT / MP) : \*

**19** Son utilisation du Compte épargne-temps (CET) ?.....

**20** Jours pris en 2018 provenant du CET : ..... jours ouvrés

**20** Jours versés au CET au titre de 2018 : ..... jours ouvrés

**21** Ses droits à congés et jours de RTT légaux ?... : ..... jours ouvrés

### C - Informations individuelles relatives au salarié, pour la plus longue période d'emploi en 2018

**22** Quel est son type de contrat de travail ou son statut ?

- CDI ou Titulaire.....
- CDD ou Non-titulaire.....
- Apprentis.....
- Stagiaire.....

**23** Supervise-t-il le travail d'autres salariés (hors apprentis ou stagiaires) ?

- Oui, et c'est sa tâche principale.....
- Oui, mais ce n'est pas sa tâche principale.....
- Non.....

**24** Quel est le niveau de qualification de son poste ?

- Manœuvre, ouvrier spécialisé.....
- Ouvrier qualifié, hautement qualifié, technicien d'atelier.....
- Agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale.....
- Directeur général, adjoint direct au directeur.....
- Technicien, dessinateur, VRP.....
- Assistante sociale, infirmière, personnel de catégorie B de la fonction publique.....
- Ingénieur ou cadre.....
- Professeur, médecin, personnel de catégorie A de la fonction publique.....
- Employé de bureau, de commerce.....
- Agent de service, aide-soignante, personnel de catégorie C de la fonction publique.....
- Autres cas.....

**25** Quelle est son ancienneté dans l'entreprise au 01/01/18 ?

..... ans ..... mois

**26** Quelle est sa fonction principale ?

- Production, fabrication, chantiers.....
- Installation, réparation, maintenance.....
- Nettoyage, gardiennage, entretien ménager.....
- Manutention, magasinage, logistique.....
- Secrétariat, saisie, accueil.....
- Gestion, comptabilité.....
- Commerce, vente, technico-commercial.....
- Etudes, recherche et développement, méthodes.....
- Autres.....

**27** Quel est son diplôme le plus élevé ? (plusieurs réponses possibles)

- Aucun diplôme, certificat d'études primaires.....
- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, diplôme national du brevet (DNB).....
- CAP, BEP, diplôme de la santé ou du travail social de niveau équivalent.....
- Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet supérieur, professionnel, de technicien ou d'enseignement, capacité en droit, DAEU, ESEU, diplôme équivalent.....
- BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent.....
- Licence, licence pro, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4.....
- Master, DEA, DESS, diplôme grande école, niveau bac+5, doctorat de santé.....
- Doctorat de recherche ou plus.....